

LA SOLIDARITÉ ET LA COLOCATION DANS LE BAIL D'HABITATION

DURÉE
1H15

À l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation de formation valable pour le décompte d'heures nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

OBJECTIFS

- Maîtriser les notions de solidarité et de colocation dans le bail d'habitation
- Savoir désolidariser un locataire dans les règles
- Savoir réagir en cas de décès ou abandon du locataire

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier, gestionnaires locatifs, administrateurs de biens

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Caroline SEBAG - Avocat au Barreau de PARIS



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

COTITULARITÉ ET SOLIDARITÉ : LES PRINCIPES ESSENTIELS

- La cotitularité du bail
- La solidarité (distinction solidarité légale/solidarité conventionnelle)



PARTIE 2

GÉRER LA COLOCATION

- Définition de la colocation
- Modalités de la colocation



PARTIE 3

SAVOIR RÉAGIR AUX SITUATIONS DÉLICATES

- Le transfert de bail en cas de décès
- La continuation du bail en cas d'abandon



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT